



RAPPORT ANNUEL 2012





**RAPPORT ANNUEL
2012**

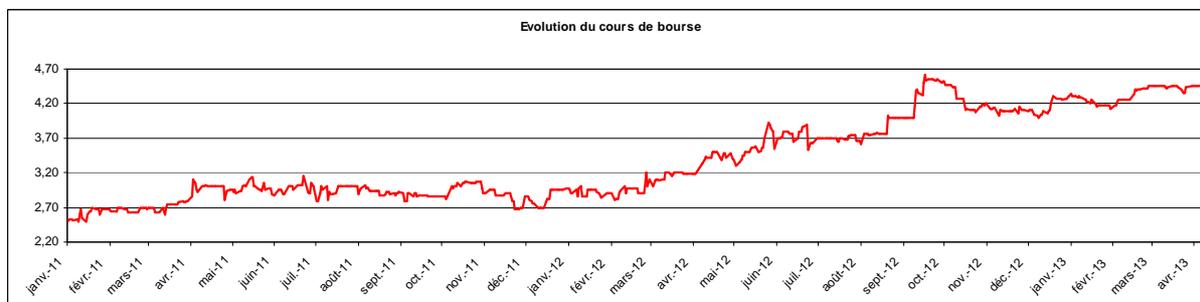
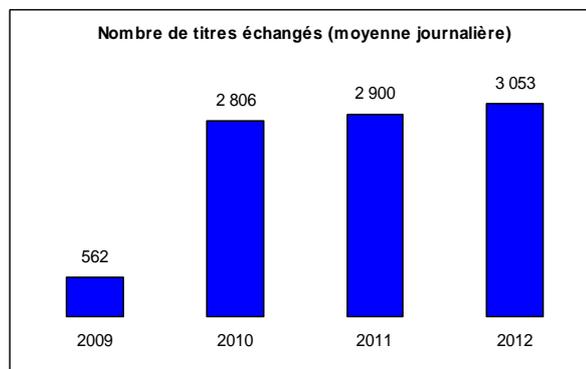
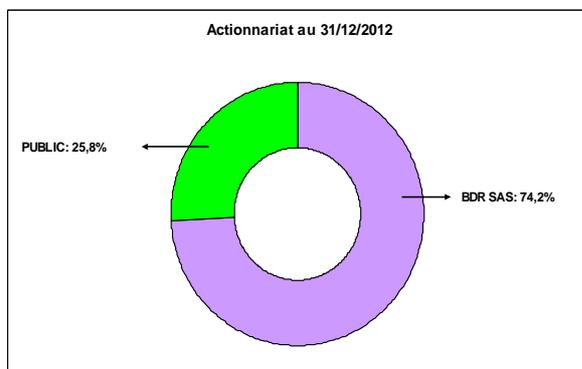
SOMMAIRE

Informations boursières	Page 4
Panorama 2012	Page 5
Comptes consolidés 2012	Page 6
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 24
Comptes sociaux 2012	Page 25
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Page 41
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	Page 43
Rapport de gestion	Page 44
Rapport complémentaire du Conseil d'Administration	Page 66
Autres documents	Page 70
Projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2013	Page 70
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	Page 77
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	Page 78
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	Page 79
Responsable du rapport annuel	Page 80

VDI GROUP

INFORMATIONS BOURSIERES

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2012	4,28 €
Cours le plus haut sur 2012	4,64 €
Cours le plus bas sur 2012	2,71 €
Capitalisation boursière au 31/12/2012	20 865 000 €
Nombre de titres	4 875 000
Nombre de titres au flottant	1 257 500
Flottant au 31/12/2012	25,8%
Capital au 31/12/2012	2 973 750 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALVDIPA
Marché	Alternext
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Gilbert Dupont
Contrat de liquidité	Gilbert Dupont



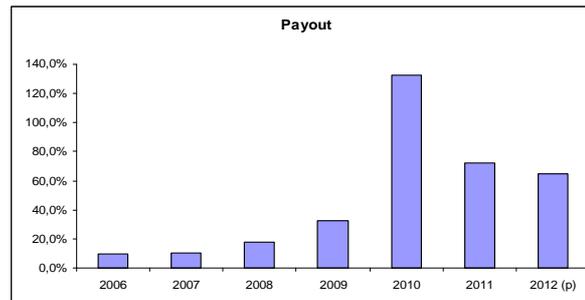
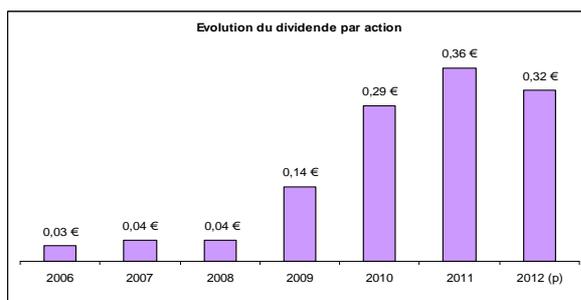
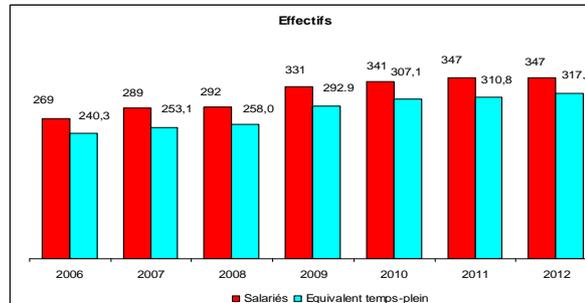
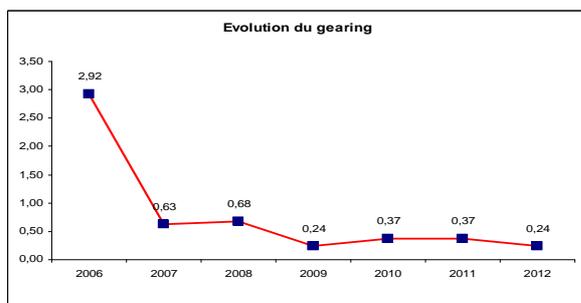
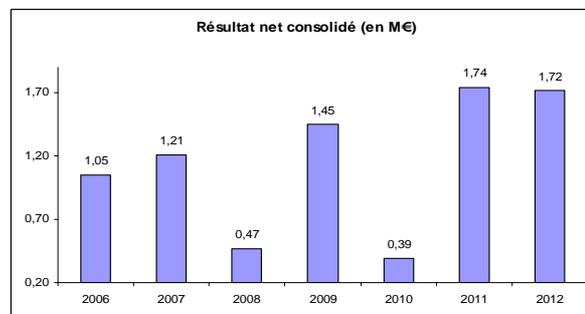
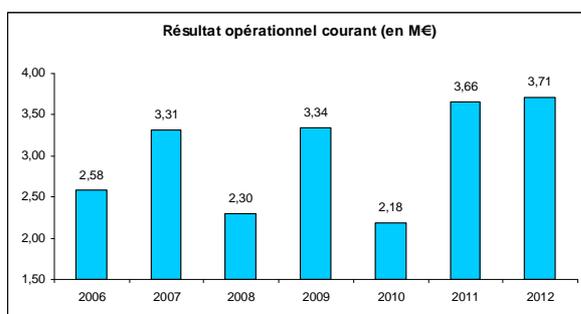
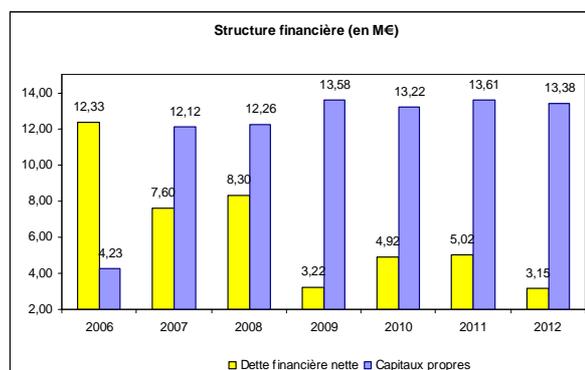
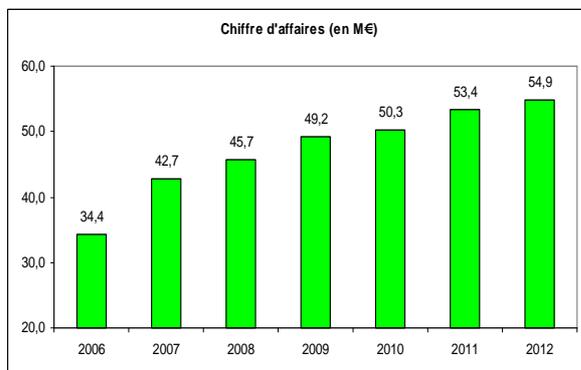
Rendement de l'action

	2009	2010	2011	2012	2013 (p)
Dividende par action	0,04 €	0,14 €	0,29 €	0,36 €	0,32 €
Cours de l'action au 31 décembre	1,99 €	1,90 €	2,39 €	2,96 €	4,28 €
Rendement de l'action	2,0 %	7,4 %	12,1 %	12,2 %	7,5 %

(p) proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2013

VDI GROUP

PANORAMA 2012



VDI GROUP

Comptes consolidés

Table des matières

Bilan consolidé	Page 7
Actif	Page 7
Passif et capitaux propres	Page 7
Compte de résultat consolidé	Page 8
Tableau des flux de trésorerie	Page 9
Tableau des soldes intermédiaires de gestion	Page 10
Notes annexes	Page 11
Périmètre de consolidation	Page 11
Faits caractéristiques	Page 12
Principes comptables et méthodes d'évaluation	Page 12
Permanence des méthodes	Page 12
Ecart d'acquisition	Page 12
Ecart de conversion	Page 13
Immobilisations incorporelles	Page 13
Immobilisations corporelles	Page 13
Immobilisations financières	Page 13
Stocks	Page 14
Clients et autres créances	Page 14
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Page 14
Produits constatés d'avance	Page 14
Imposition différée	Page 14
Engagement en matière de retraite	Page 15
Droit individuel à la formation	Page 15
Notes sur le bilan et le compte de résultat	Page 15
Immobilisations incorporelles	Page 15
Immobilisations corporelles	Page 16
Immobilisations financières	Page 17
Stocks	Page 17
Clients et comptes rattachés	Page 17
Provisions	Page 18
Autres créances et comptes de régularisation	Page 18
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Page 18
Variation des capitaux propres consolidés	Page 18
Passage du résultat social au résultat consolidé	Page 19
Provision pour risques et charges	Page 19
Emprunts et dettes financières	Page 19
Autres dettes et comptes de régularisation	Page 20
Chiffre d'affaires	Page 20
Effectifs et charges de personnel	Page 21
Amortissements et provisions	Page 21
Résultat d'exploitation	Page 21
Résultat financier	Page 21
Résultat exceptionnel	Page 22
Impôts sur les sociétés	Page 22
Preuve d'impôt	Page 22
Rémunération des dirigeants	Page 23
Engagements donnés	Page 23
Transactions avec les parties liées	Page 23
Honoraires des Commissaires aux comptes	Page 23
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	Page 24

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012
Bilan Consolidé

ACTIF	Réf. Note	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Actif immobilisé			
Ecart d'acquisition	3.2	7 227 796	7 906 816
Immobilisations incorporelles	3.4 - 4.1	1 311 364	1 300 695
Immobilisations corporelles	3.5 - 4.2	958 038	1 078 724
Immobilisations financières	3.6 - 4.3 - 4.6	241 834	263 809
Actif circulant			
Stocks	3.7 - 4.4 - 4.6	8 299 325	7 909 255
Clients et comptes rattachés	3.8 - 4.5 - 4.6	8 068 432	10 125 035
Autres créances et comptes de régularisation	4.7	1 457 564	1 393 717
Disponibilités	3.9 - 4.8	2 866 683	1 821 362
TOTAL ACTIF		30 431 036	31 799 413
PASSIF			
Capitaux propres part du groupe			
Capital		2 973 750	2 973 750
Réserves consolidés		8 824 138	8 986 964
Ecart de conversion	3.3	-138 038	-95 463
Résultat consolidé	4.10	1 724 271	1 739 954
Capitaux propres		13 384 121	13 605 205
Provisions pour risques et charges	4.6 - 4.11	398 820	372 502
Dettes			
Emprunts et dettes financières	4.12	6 015 589	6 838 918
Fournisseurs et comptes rattachés		5 738 044	6 165 618
Autres dettes et comptes de régularisation	3.10 - 4.13	4 894 460	4 817 170
TOTAL PASSIF		30 431 034	31 799 413

Compte de résultat

	Réf. Note	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	4.14	54 875 374	53 410 045
Autres produits d'exploitation		526 700	502 403
Achats consommés		27 928 040	26 741 449
Charges de personnel	4.15	12 475 463	12 588 888
Autres charges d'exploitation		9 756 858	9 241 454
Impôts et taxes		815 343	850 015
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.16	716 557	831 147
Résultat d'exploitation	4.17	3 709 813	3 659 495
Charges et produits financiers	4.18	-316 697	-349 243
Résultat courant		3 393 116	3 310 252
Charges et produits exceptionnels	4.19	243 774	342 787
Participation		283 918	191 629
Impôts sur les résultats	4.20	1 252 374	1 095 017
Impôts différés sociaux	3.11 - 4.20	-302 693	-52 581
Résultat net		2 403 291	2 418 974
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	3.2	-679 020	-679 020
Résultat net consolidé		1 724 271	1 739 954
Résultat par action		0,35	0,36

Flux de trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	1 724 271	1 739 954
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	886 446	1 159 828
- Provisions IDR	25 667	34 991
- Variation des impôts différés	-302 693	-52 581
- VNC des immobilisations cédées	1 472	9 366
- Abandon de créances		
- Autres charges et produits	3 816	-1 054
- Retraitements différences de change	7 437	17 392
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 346 416	2 907 896
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 458 191	-1 093 827
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>3 804 607</i>	<i>1 814 069</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-313 071	-544 104
Cessions d'immobilisations	10 129	167
Variation du périmètre		
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-302 142</i>	<i>-543 937</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	-1 750 713	-1 409 126
Emissions d'emprunts		
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-740 346	-1 075 021
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>-2 491 059</i>	<i>-2 484 147</i>
Incidence des variations des cours de devises	11 376	14 398
Variation de trésorerie	1 022 782	-1 199 617
Trésorerie d'ouverture	-2 639 044	- 1 439 427
Trésorerie de clôture	-1 616 262	- 2 639 044
Variation de trésorerie nette	1 022 782	-1 199 617

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDES				
	31/12/2012	en % du C.A.	31/12/2011	en % du C.A.
Chiffre d'affaires	54 875 374	100,0%	53 410 045	100,0%
Consommation	27 928 040	50,9%	26 741 449	50,1%
MARGE BRUTE	26 947 334	49,1%	26 668 596	49,3%
+ Autres produits d'exploitation	231 731	0,3%	170 919	0,3%
- Autres achats et charges externes	9 756 858	17,8%	9 241 454	17,3%
VALEUR AJOUTEE	17 422 207	31,7%	17 598 061	32,9%
- Impôts et taxes	815 343	1,5%	850 015	1,6%
- Salaires, traitements, charges...	12 475 463	22,7%	12 588 888	23,6%
+ Subventions	1 736	0,0%	3 265	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	4 133 137	7,5%	2 624 928	7,8%
- Dotation aux amortissements et provisions	716 557	1,3%	831 147	1,6%
+ Reprises sur amortissements et provisions	293 233	0,5%	328 219	0,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	3 709 813	6,8%	3 659 495	6,9%
+/- Charges et produits financiers	-316 697	-0,6%	-349 243	-0,7%
RESULTAT COURANT	3 393 116	6,2%	3 310 252	6,2%
+/- Résultat exceptionnel	243 774	0,4%	342 787	0,6%
- Participation des salariés	283 918	0,5%	191 629	0,4%
- Impôt sur les sociétés	1 252 374	2,2%	1 095 017	2,1%
+/- Impôts différés sociaux	302 693	0,6%	58 581	0,1%
RESULTAT NET	2 403 291	4,4%	2 418 974	4,5%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-679 020	-1,2%	-679 020	-1,3%
RESULTAT NET CONSOLIDE	1 724 271	3,1%	1 739 954	3,3%

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI GROUP 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
ALL BATTERIES Unit 20 – Monkspath Business Park Highlands Road SOLIHULL B90 4NZ	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00	Globale
POWER TRADE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 2427212004	100,00	Globale
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE 3, rue des Dahlias ZI N°2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 379 135 171	100,00	Globale
VDI BELGIUM Chaussée d'Alseberg, 384 1180 BRUXELLES	Belge	BE 0886438953	100,00	Globale
POWER TRADE FRANCE 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 495 103 285	100,00	Globale
VDI CHINA Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100,00	Globale
VDI ESPANA Gran Via de las Cortes Catalinas 604, 9-1 08007 BARCELONE	Espagnole	B 65279432	100,00	Globale
VDI DEUTSCHLAND Richard Byrd Strasse 35 50829 COLOGNE	Allemande	HRB 70266	100,00	Globale
VDI TUNISIE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100,00	Globale
VDI TUNISIE HSD 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24215412011	100,00	Globale

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de:

- la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP, non consolidée (plus d'activité depuis le 31/03/2000);
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative).

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôture leur exercice social le 31 décembre.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2012, sur une durée de 12 mois.

Toutes les filiales de la société VDI GROUP étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun intérêt minoritaire à la clôture de l'exercice 2012.

2. Faits caractéristiques

Le régime d'intégration fiscale mis en place au 1er janvier 2007 s'est poursuivi sur l'exercice 2012. Le périmètre de cette intégration fiscale au 31/12/2012 est constitué par la société VDI GROUP et par ses filiales D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE et POWER TRADE FRANCE.

L'économie d'impôt réalisé sur 2012 au titre de cette intégration fiscale s'élève à 917 €. Cette somme s'affecte en totalité à VDI GROUP.

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont a été conclu. Pour permettre de réaliser les interventions prévues par ce contrat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 50 000 € et de l'intégralité des actions propres détenues en direct soit 13 387 titres.

A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 14 020 pour un prix de revient de 58 068 €.

En date du 08/06/2012, un contrat de rachat d'actions a également été conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont. Pour financer ce programme de rachat, VDI GROUP a fait apport, sur 2012, de la somme de 155 000 €.

A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 31 409 pour un prix de revient de 121 974 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur ces 2 contrats représentent 161 926 actions à l'achat et 137 434 actions à la vente.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au plan comptable général 1982 complété par l'arrêté du 9 décembre 1986, aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 et à l'avis 05-10 du CNC.

VDI GROUP étant cotée sur le marché régulé ALTERNEXT, le groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par VDI GROUP.

3.1. Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2. Ecart d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Les sociétés 1000 et une Piles et GM Equipement acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI GROUP sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2

opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce pour un montant de 3 045 555 €. Les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES:	1 808 264 €
- FRANCE OUATE INDUSTRIE:	5 605 096 €
- HYGIENE MEDICALE SERVICES:	444 956 €
- D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE:	1 714 938 €
- VDI CHINA:	2 831 €
- MICROBATT:	173 370 €

Montant net au 31/12/2010	Amortissements 2011	Montant net au 31/12/2011	Amortissements 2012	Montant net au 31/12/2012
8 585 836	679 020	7 906 020	679 020	7 227 796

3.3. Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion résultant de ces opérations est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2012	Taux moyen 2011	Taux de clôture au 31/12/2012	Taux de clôture au 31/12/2011
GBP	0,81194	0,87125	0,8161	0,83530
TND	2,01318	1,96338	2,0473	1,94320
HKD	10,0296	10,0600	10,2260	10,0600
CNY	8,14573	8,16222	8,22075	8,16222

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

3.4. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie.

- | | | |
|--------------|----------|---------|
| - Logiciels: | Linéaire | 12 mois |
|--------------|----------|---------|

3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

- | | | |
|--|----------|------------|
| - Matériels et installations techniques: | Linéaire | 3 à 10 ans |
| - Agencements: | Linéaire | 3 à 10 ans |
| - Matériels de bureau et informatique: | Linéaire | 3 ans |
| - Mobilier: | Linéaire | 4 à 10 ans |

3.6. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

3.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

3.8. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 180 042 €. Ce poste est constitué en totalité par des actions propres de la société VDI GROUP (45 429 actions).

Le cours de l'action au 31/12/2012 étant supérieur à la moyenne des cours d'achat, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée.

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

3.10. Produits constatés d'avance

Les modalités de facturation et de gestion du stock de la société sont spécifiques à son activité. En effet, VDI GROUP comptabilise une partie des ventes qu'elle réalise à la commande, que les marchandises soient livrées au client ou non. Certains clients demandent à ne pas être livrés de l'intégralité de leur commande immédiatement, mais de manière différée dans le temps.

Cependant, les conditions générales de vente de VDI GROUP prévoient que les quantités non livrées sont la propriété du client, c'est à dire que la vente totale du stock est réalisée dès le début et que le stock non livré est géré par VDI GROUP pour le compte du client. A l'issue d'un délai de 2 ans, ces marchandises non livrées redeviennent gratuitement la propriété de VDI GROUP.

- Le stock est donc physiquement chez VDI GROUP, mais reste la propriété du client. Il ne doit donc pas être comptabilisé.

Deux situations peuvent se présenter :

- lorsque les marchandises ne sont pas en stock, VDI GROUP doit comptabiliser un produit constaté d'avance => pas de comptabilisation de la marge relative aux quantités non livrées.
- lorsque les marchandises sont en stock chez VDI GROUP, VDI GROUP les isole dans un stock détenu pour les tiers, ce stock devant être exclu de son actif.

Lorsque les marchandises commandées par le client et facturées font l'objet de stock en consignation, l'ensemble des risques et avantages liés à ce stock en consignation sont transférés à ce dernier (cf. conditions générales de vente).

Les ventes ne sont comptabilisées qu'à la condition que ces marchandises soient identifiables.

Il n'y a, au 31/12/2012, aucune provision pour d'éventuels retours; en effet les retours clients sont traités systématiquement sans attente.

Les marchandises commandées (et donc facturées) mais non livrées en raison de l'absence d'approvisionnement font l'objet d'une régularisation comptable par comptabilisation en produits constatés d'avance.

Les produits constatés d'avance de l'exercice ont diminué de 80 626 € du fait de l'achat ponctuel de marchandises à des fournisseurs.

3.11. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2012 est de 33,33 % pour les sociétés de nationalité française. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

Au titre de l'exercice 2012, les retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 302 693 € et le total des impôts différés figurent à l'actif du bilan pour un montant de 498 848 €.

3.12. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel de chaque société concernée.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 4%
- taux de rotation du personnel:

Turn over par tranche d'âge		
	18 à 30 ans	12,0%
	31 à 40 ans	5,0%
	41 à 50 ans	1,0%
	51 à 65 ans	0,1%

- âge conventionnel de départ: 67 ans
- droits acquis: cadres 6 mois – non cadres 3 mois
- taux d'augmentation des salaires: 2%

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

3.13. Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, a ouvert pour les salariés un droit individuel à la formation (DIF), d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de 6 ans, mais plafonnée à 120 heures.

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF et non utilisé, s'élève à 14 143 heures.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 4.1. : Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2012	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	12 795 009	1 024 317	821 804	14 641 130
Variation de périmètre				
Variation			(14 078)	(14 078)
Solde à la clôture	12 795 009	1 024 317	807 726	14 627 052

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2012	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	4 888 193		545 426	5 433 619
Variation de périmètre				
Variation	679 020		(24 747)	654 273
Solde à la clôture	5 567 213		520 679	6 087 892

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2012	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	7 906 816	1 024 317	276 378	9 207 511
Variation de périmètre				
Variation	(679 020)		10 669	(668 351)
Solde à la clôture	7 227 796	1 024 317	287 047	8 539 160

Note 4.2. : Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2012	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	2 929 625
Variation de périmètre	
Variation	(202 446)
Ecart de change	7 390
Solde à la clôture	2 734 569

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2012	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 850 901
Variation de périmètre	
Variation	(82 825)
Ecart de change	8 455
Solde à la clôture	1 776 531

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2012	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 078 724
Variation de périmètre	
Variation	(119 621)
Ecart de change	(1 065)
Solde à la clôture	958 038

Note 4.3. : Immobilisations financières

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2012	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	66 010	26 095	203 809	295 914
Variation de périmètre				
Augmentation			19 894	19 894
Diminution			11 446	11 446
Ecart de change			(422)	(422)
Solde à la clôture	66 010	26 095	211 835	303 940

Provisions

Exercice clos le 31.12.2012	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	6 010	26 095		32 105
Augmentation	30 000			30 000
Diminution				
Solde à la clôture	36 010	26 095		62 105

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2012	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	60 000		203 809	263 809
Variation de périmètre				
Augmentation			19 894	19 894
Diminution	30 000		11 446	41 446
Ecart de change			(422)	(422)
Solde à la clôture	30 000		211 835	241 835

Note 4.4. : Stocks

	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	88 896	78 636
Marchandises	8 359 594	7 988 446
Stocks bruts	8 448 490	8 067 082
Provision sur marchandises	149 164	157 827
Valeur nette stocks	8 299 326	7 990 255

Note 4.5. : Clients et comptes rattachés

	31/12/2012	31/12/2011
Brut	8 716 135	10 767 896
Provisions	647 704	642 861
Total net clients et comptes rattachés	8 068 432	10 125 035

Note 4.6. : Provisions

	31/12/2011	Dotations	Reprises	Ecart de change	31/12/2012
Amortissements dérogatoires	224 969	2 714	227 683		
Provisions pour retraites	318 723	25 667			344 390
Provisions pour risques et charges	53 779	54 431	53 779		54 431
Provision sur autres immobilisations financières	26 095	30 000			56 095
Provisions sur stocks	157 827	68 759	77 574	152	149 164
Provisions sur clients	642 861	220 461	215 660	42	647 704
Provisions sur VMP					
Total	1 424 254	402 032	574 696	194	1 251 784

Dont dotations et reprises d'exploitation : 314 887 293 234
Dont dotations et reprises financières : 30 000
Dont dotations et reprises exceptionnelles : 57 145 281 462

Note 4.7. : Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance	116 312	175 573
Autres créances	842 404	1 021 989
Impôt différé actif	498 848	196 155
Total net des autres créances et comptes de régularisation	1 457 564	1 393 717

Note 4.8. : Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières	180 042	60 405
Provision sur valeurs mobilières		
Soldes débiteurs de banque	2 315 279	1 436 141
Chèques et effets à l'encaissement	335 577	298 568
Caisses espèces	35 785	26 248
Total VMP et disponibilités	2 866 683	1 821 362

Note 4.9. : Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2007	2 973 750	7 769 299	144 978	1 211 854	71 792	(49 787)	12 121 886
Affectation du résultat N-1			1 211 854	(1 211 854)			
Distribution dividendes			(195 682)				(195 682)
Résultat de l'exercice				466 274			466 274
Autres mouvements			(27 716)			(146 064)	(173 780)
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2008	2 973 750	7 769 299	1 133 434	466 274	115 972	(195 851)	12 262 878
Affectation du résultat N-1			466 274	(466 274)			0
Distribution dividendes			(195 330)				(195 330)
Résultat de l'exercice				1 448 345			1 448 345
Autres mouvements			(12 415)			35 163	22 748
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2009	2 973 750	7 769 299	1 391 963	1 448 345	160 152	(160 688)	13 582 821

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2009	2 973 750	7 769 299	1 391 963	1 448 345	160 152	(160 688)	13 582 821
Affectation du résultat N-1			1 448 345	(1 448 345)			0
Distribution dividendes			(680 517)				(680 517)
Résultat de l'exercice				394 183			394 183
Autres mouvements			(134 531)			15 278	(119 253)
Provisions réglementées					45 535		45 535
Situation au 31/12/2010	2 973 750	7 769 299	2 025 260	394 183	205 687	(145 410)	13 222 769
Affectation du résultat N-1			394 183	(394 183)			0
Distribution dividendes			(1 409 126)				(1 409 126)
Résultat de l'exercice				1 739 954			1 739 954
Autres mouvements			(17 621)			49 947	32 326
Provisions réglementées					19 282		19 282
Situation au 31/12/2011	2 973 750	7 769 299	992 696	1 739 954	224 969	(95 463)	13 605 205
Affectation du résultat N-1			1 739 954	(1 739 954)			0
Distribution dividendes			(1 750 713)				(1 750 713)
Résultat de l'exercice				1 724 271			1 724 271
Autres mouvements			72 903		2 714	(42 575)	33 042
Provisions réglementées					(227 683)		(227 683)
Situation au 31/12/2012	2 973 750	7 769 299	1 054 840	1 724 271	0	(138 038)	13 384 122

Note 4.10. : Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2012	31/12/2011
Cumul des résultats sociaux	3 529 420	2 516 384
Elimination dividendes	(921 015)	(115 000)
Elimination provisions internes	(529 000)	
Dotation provisions pour charges	(25 667)	(34 991)
Dotation amortissements écarts d'acquisition	(679 020)	(379 020)
Impôts différés	302 693	52 581)
Reprise provisions réglementées	51 280	
Retraitements différences de change latentes	(4 420)	
Résultat consolidé	1 724 271	1 739 954

Note 4.11. : Provisions pour risques et charges

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges	54 431	53 779
Provisions pour retraites	344 390	318 723
Total provision pour risques et charges	398 820	372 502

Note 4.12. : Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 378 856	2 119 202
Concours bancaires courants	4 436 808	4 395 237
Intérêts courus non échus	54 968	78 128
Passif RJ		166 509
Participation des salariés + intérêts	140 602	73 090
Dépôts et cautionnements reçus	4 355	6 752
Total des emprunts et dettes financières	6 015 589	6 838 918

Ventilation par échéance

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes a moins d'un an	5 242 602	5 429 680
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	772 987	1 243 609
Emprunts et dettes à plus de 5 ans		165 629
Total des emprunts et dettes financières	6 015 589	6 838 918

Note 4.13. : Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fiscales	1 538 847	1 528 216
Dettes sociales	2 464 429	2 246 005
Fournisseurs d'immobilisations		8 346
Comptes courants créditeurs	49 841	99 840
Autres dettes	714 752	727 546
Produits constatés d'avance	126 591	207 217
Total des autres dettes et comptes de régularisation	4 894 460	4 817 170

Note 4.14. : Chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

	31/12/2012		31/12/2011	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	36 874 306	67,2%	37 148 534	69,6%
Hors France & export	18 001 068	32,8%	16 261 511	30,4%
Chiffre d'affaires total	54 875 374	100,0%	53 410 045	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2012		31/12/2011	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	53 893 592	98,2%	52 520 665	98,3%
Services	981 782	1,8%	889 380	1,7%
Chiffre d'affaires total	54 875 374	100,0%	53 410 045	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2012		31/12/2011	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	41 330 217	75,3%	41 164 942	77,0%
ALL BATTERIES	8 849 193	16,1%	8 363 961	15,7%
DHI	2 243 172	4,1%	2 133 344	4,0%
VDI BELGIUM	783 342	1,4%	798 822	1,5%
VDI ESPANA	1 384 940	2,5%	826 574	1,6%
VDI DEUTSCHLAND	261 616	0,5%	122 402	0,2%
POWER TRADE FRANCE	22 894	0,1%		
Chiffre d'affaires total	54 875 374	100,0%	53 410 045	100,0%

Note 4.15. : Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
Employés	267	271
Techniciens/AM	31	30
Cadres	49	46
Total	347	347

Charges de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du personnel	8 941 332	9 079 635
Charges sociales	3 534 131	3 509 253
Total	12 475 463	12 588 888

Note 4.16. : Dotations aux amortissements et aux provisions

	31/12/2012	31/12/2011
Amortissements	401 670	456 016
Provisions sur créances clients	220 461	239 837
Provisions sur stocks	68 759	100 082
Provisions pour autres charges	25 667	35 212
Total	716 557	831 147

Note 4.17. : Résultat d'exploitation

	31/12/2012	31/12/2011
Total des produits d'exploitation	55 402 074	53 912 448
Total des charges d'exploitation	51 692 261	50 252 953
Résultat d'exploitation	3 709 813	3 659 495

Note 4.18. : Résultat financier

	31/12/2012	31/12/2011
Gains de change	295 142	315 634
Produits financiers sur VMP	27 889	15 974
Autres produits financiers	21 186	14 436
Reprises provisions charges financières		366
Reprises provisions sur autres créances	184	34 029
Total des produits financiers	344 401	380 439
Dotations provisions sur immobilisations financières	30 000	
Intérêts et charges financières	223 068	321 818
Pertes de change	399 290	405 877
Charges nettes sur cession de VMP	8 739	1 987
Provisions sur VMP		
Total des charges financières	661 097	729 682
Résultat financier	(316 697)	(349 243)

Note 4.19. : Résultat exceptionnel

	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opération de gestion	222 433	694 662
Produits de cession des éléments d'actif	457	167
Reprises provisions pour charges exceptionnelles	53 779	50 000
Reprises provisions réglementées	227 683	
Total des produits exceptionnels	504 353	744 829
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	202 936	328 981
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	498	
Dotation provisions réglementées	2 714	19 282
Dotation provisions exceptionnelles	54 431	53 779
Total des charges exceptionnelles	260 579	402 042
Résultat exceptionnel	243 774	342 787

Détails des produits exceptionnels sur opération de gestion:	<u>222 433</u>
- Régularisation fournisseurs :	3 528
- Régularisation clients :	135 437
- Régularisation passif RJ :	29 247
- Régularisation charges sociales :	18 590
- Indemnités sur litiges fournisseurs :	17 033
- Indemnités sur litiges clients :	3 592
- Indemnités litiges salariés :	5 818
- Indemnités diverses :	2 000
- Régularisations diverses :	7 188

Détails des charges exceptionnelles sur opération de gestion:	<u>202 936</u>
- Régularisation fournisseurs :	13 602
- Pénalités fiscales :	4 380
- Litiges salariés :	111 963
- Sorties de marchandises pour dons associations :	30 086
- Versements pour dons associations :	14 000
- Régularisation clients :	8 047
- régularisations charges sociales :	9 822
- Régularisations diverses :	11 036

Note 4.20. : Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courante	1 252 374	1 095 017
Charge d'impôt différée	(302 693)	(52 581)
Total	949 681	1 042 436

Preuve d'impôt

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant IS	3 636 890	3 653 039
IS théorique	1 212 297	1 217 680
Rapprochement		
Différences permanentes	(65 724)	(70 526)
Ecart de taux d'imposition	(173 010)	(79 520)
Crédit d'impôt et autres impôts	(23 882)	(25 198)
IS comptabilisé	949 681	1 042 436

Note 4.21. : Rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
David BUFFELARD	Président Directeur Général	158 607	Néant
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	Néant	142 906
Damien BUFFELARD	Membre du Conseil d'Administration	Néant	107 228
Gérard THOUVENIN	Membre du Conseil d'Administration	Néant	84 374
Christian DUTEL	Membre du Conseil d'Administration	Néant	12 276

Note 5. : Engagements hors bilan

Engagements donnés

Type	Bénéficiaire	Objet	Montant
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE	SG	Garantie sur emprunt	214 286
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE	BNP PARIBAS	Garantie sur emprunt	214 286
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Champagne au Mont d'Or	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	7 321
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Boulogne Billancourt	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	31 271
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 17	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	44 799
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 01	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	67 366

Transactions entre les parties liées

Sociétés concernées: VDI GROUP et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 330 375 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2012: 296 346,39 €

Note 6. Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 49 805 euros pour VDI GROUP
- 13 095 euros pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 62 900 euros (*honoraires figurant au compte de résultat*).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **VDI GROUP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 3.2 « Ecart d'acquisition » détaille les principaux écarts d'acquisition du groupe. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant des écarts d'acquisition et l'absence de dépréciations de ces derniers.
- Le paragraphe 3.7 « Stocks » de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

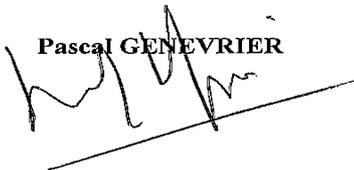
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Tassin la Demi-Lune et à Montbrison, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

GVGM AUDIT


Olivier ARTHAUD


Pascal GENEVRIER

VDI GROUP

Comptes sociaux

Table des matières

Bilan	Page 26
Actif	Page 26
Passif	Page 27
Compte de résultat	Page 28
Notes annexes	Page 30
Règles et méthodes comptables	Page 30
Immobilisations incorporelles	Page 30
Immobilisations corporelles	Page 30
Participations	Page 30
Stocks	Page 30
Créances	Page 31
Provisions réglementées	Page 31
Opérations en devises	Page 31
Honoraires des commissaires aux comptes	Page 31
Transactions avec les parties liées	Page 31
Produits constatés d'avance	Page 31
Faits caractéristiques de la société	Page 31
Informations relatives au bilan	Page 32
Immobilisations	Page 32
Amortissements	Page 33
Provisions	Page 33
Etat des créances et des dettes	Page 34
Entreprises liées	Page 35
Fonds commercial	Page 35
Produits à recevoir	Page 35
Charges à payer	Page 35
Charges et produits constatés d'avance	Page 36
Informations relatives au compte de résultat	Page 36
Chiffre d'affaires	Page 36
Autres informations	Page 36
Composition du capital social	Page 36
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Page 37
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	Page 37
Engagements financiers	Page 38
Effectif moyen	Page 38
Rémunération des dirigeants	Page 38
Projet d'affectation du résultat	Page 39
Dettes garanties par des sûretés réelles	Page 39
Détail des dettes garanties par des sûretés réelles	Page 39
Listes des filiales et participations	Page 40
Rapport des Commissaires aux Comptes	Page 41
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	Page 43

COMPTES ANNUELS SOCIAUX RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Bilan

BILAN ACTIF

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amort/Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets et droits similaires	350 854	265 512	85 342	92 285
Fonds commercial	7 790 013		7 790 013	7 790 013
Autres immobilisations incorporelles	300 329	161 478	138 850	143 557
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	296 051	212 342	83 708	68 373
Autres immobilisations corporelles	1 789 300	1 143 989	645 311	717 137
Immobilisations corporelles en cours	3 321		3 321	3 358
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	5 636 127	1 789 009	3 847 117	3 348 117
Créances rattachées à des participations	26 095	26 095		
Autres titres immobilisés				170
Prêts				
Autres immobilisations financières	168 117		168 117	164 257
Total actif immobilisé	16 360 210	3 598 426	12 761 784	12 327 270
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements	86 189		86 189	76 691
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 768 877	143 519	7 625 358	6 878 842
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	7 379 932	535 372	6 844 559	8 874 641
Autres créances	2 447 865		2 447 865	2 568 264
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	180 042		180 042	60 405
Disponibilités	1 616 723		1 616 723	508 861
Charges constatées d'avance	70 600		70 600	125 035
Total actif circulant	19 550 229	678 891	18 871 337	19 092 739
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	12 654		12 654	2 937
TOTAL GENERAL	35 923 094	4 277 317	31 645 776	31 422 948

BILAN PASSIF avant répartition

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé	2 973 750	2 973 750
Prime d'émission, de fusion, d'apport	7 769 298	7 769 298
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 963 800	3 718 800
Report à nouveau	(611 712)	(2 644 732)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 739 896	2 028 732
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	51 280	224 968
TOTAL I	15 183 689	14 368 194
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
Provisions pour risques	67 085	56 716
Provisions pour charges		
TOTAL III	67 085	56 716
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 861 267	6 578 432
Emprunts et dettes financières divers	1 283 199	561 661
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 510 406	6 296 020
Dettes fiscales et sociales	2 974 185	2 729 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 794
Autres dettes	633 191	644 073
Produits constatés d'avance	123 406	186 871
TOTAL IV	16 385 655	16 998 037
Ecart de conversion passif	TOTAL V	9 346
TOTAL GENERAL (I à V)	31 645 776	31 422 948
RENVOIS		
Ecart de réévaluation incorporé au capital		
dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
dont écart de réévaluation libre		
dont réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	15 616 843	15 538 959
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	4 436 808	4 394 581

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2012			Exercice 31/12/2011
	France	Export	Total	
Ventes de marchandises	36 288 857	9 544 041	45 832 898	44 503 589
Production vendue de biens	(502 878)		(502 878)	(515 558)
Production vendue de services	817 038	1 735 631	2 552 670	2 166 716
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	36 603 017	1 279 673	47 882 690	46 154 747
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 100	80
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			307 912	316 599
Autres produits (1) (11)			154 880	131 833
PRODUITS D'EXPLOITATION			48 346 583	46 603 260
Achat marchandises (y compris droits de douane)			25 364 500	23 655 914
Variation de stocks (marchandises)			(738 448)	(919 223)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits douane)			563 869	440 332
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			(9 498)	30 021
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			9 083 098	8 901 830
Impôts, taxes et versements assimilés			705 077	793 219
Salaires et traitements			6 956 987	6 772 907
Charges sociales (10)			3 151 056	3 022 990
Dotations d'exploitation				
- Sur immobilisations: dotations aux amortissements			254 978	322 058
- Sur immobilisations: dotations aux provisions				
- Sur actif circulant: dotations aux provisions			244 997	303 601
- Pour risques et charges: dotations aux provisions				
Autres charges (12)			234 808	310 731
CHARGES D'EXPLOITATION			45 811 427	43 634 383
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 535 156	2 968 877
Produits financiers de participations (5)			997 594	195 212
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			164	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			818	2 470
Reprises sur provisions et transferts de charges			531 937	534 395
Différences positives de change			193 283	148 704
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			27 888	15 973
PRODUITS FINANCIERS			1 751 687	896 756
Dotations financières aux amortissements et provisions			42 654	502 937
Intérêts et charges assimilées (6)			244 659	321 083
Différences négatives de change			254 573	316 342
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 739	1 986
CHARGES FINANCIERES			550 627	1 142 350
RESULTAT FINANCIER			1 201 060	(245 594)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			3 736 216	2 723 283
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion (6 bis)			215 653	611 481
Sur opérations en capital			2 334	167
Reprises. provisions et transfert de charges			230 182	50 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)			448 169	661 648

Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	184 647	316 644
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions	57 144	73 060
CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	241 791	389 705
RESULTAT EXCEPTIONNEL	206 378	271 943
Participation des salariés au résultat	283 918	191 629
Impôts sur les bénéfices	918 779	774 865
Total des produits	50 546 441	48 161 665
Total des charges	47 806 544	46 132 932
BENEFICE OU PERTE	2 739 896	2 028 732

(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs		
(3) dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
(5) dont produits concernant les entreprises liées		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) dont dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) dont transfert de charges	36 225	3 913
(10) dont cotisations personnelles de l'exploitant		
(11) dont produits redevances pour concessions de brevets, licences		
(12) dont charges redevances pour concessions de brevets, licence		
(13) dont primes et coti : facultatives obligatoires		
(7) détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges except.	Prod. except.
Litiges salariés	111 963	5 818
Pénalités URSSAF – Pôle Emploi Social	420	
Pénalités douanes	4 380	
Pénalités retards et litiges clients	9 987	3 593
Dons, mécénat	45 308	
Régularisations fournisseurs	11 153	
Cautions perdues	974	
Régularisations clients	418	135 060
Régularisations diverses	44	
Indemnités litiges fournisseurs		17 033
Bonus écologique		400
Régularisations fournisseurs + Passif RJ		29 404
Régularisation contrôle URSSAF 2009 prescrit		17 138
Remboursement fournisseur- produit défectueux		2 895
Régularisations salaires et charges		1 359
Régularisations taxes prescrites		1 282
Produits de cessions d'immobilisations corporelles		334
Indemnités diverses		2 000
Reprise amortissements dérogatoires		176 403
Reprise provision litige salarié		53 779
Provisions litiges	54 430	
Amortissements dérogatoires	2 714	

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du PCG et des règlements CRC 1999-03, CRC 2002-10 et CRC 2004-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une période de 12 mois.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| - Matériels, outillages : | 3 à 10 ans |
| - Agencements, installations générales : | 5 à 10 ans |
| - Matériels de bureau et informatique : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau : | 4 à 10 ans |

C. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

D. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

F. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participations.

G. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en « écart de conversion ».
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

H. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198-9 du Code du Commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes est de 49 805 €.

I. Transactions avec les parties liées

Sociétés concernées: VDI GROUP SA et SCI CORBAS 2
Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2
Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel
Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 330 375 € HT
Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2012: 296 346,39 €

J. Produits constatés d'avance

Les modalités de facturation et de gestion du stock de la société sont spécifiques à son activité. En effet, VDI GROUP comptabilise une partie des ventes qu'elle réalise à la commande, que les marchandises soient livrées au client ou non. Certains clients demandent à ne pas être livrés de l'intégralité de leur commande immédiatement, mais de manière différée dans le temps.

Cependant, les conditions générales de vente de VDI GROUP prévoient que les quantités non livrées sont la propriété du client, c'est à dire que la vente totale du stock est réalisée dès le début et que le stock non livré est géré par VDI GROUP pour le compte du client. A l'issue d'un délai de 2 ans, ces marchandises non livrées redeviennent gratuitement la propriété de VDI GROUP.

- Le stock est physiquement chez VDI GROUP, mais reste la propriété du client. Il n'est pas comptabilisé.

Deux situations peuvent se présenter :

- lorsque les marchandises ne sont pas en stock, VDI GROUP doit comptabiliser un produit constaté d'avance => pas de comptabilisation de la marge relative aux quantités non livrées.
- lorsque les marchandises sont en stock chez VDI GROUP, VDI GROUP les isole dans un stock détenu pour les tiers. Ce stock est exclu de son actif.

K. Faits caractéristiques de la société

Le régime d'intégration fiscale mis en place au 1^{er} janvier 2007 s'est poursuivi sur l'exercice 2012. Compte tenu des réorganisations juridiques opérées, le périmètre de cette intégration fiscale au 31/12/2012 est constitué par la société VDI GROUP et par ses filiales D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE et POWER TRADE FRANCE.

L'économie d'impôt réalisée sur 2012 au titre de cette intégration fiscale s'élève à 917 €. Cette somme s'affecte en totalité à VDI GROUP.

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont a été conclu. Pour permettre de réaliser les interventions prévues par ce contrat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 50 000 € et de l'intégralité des actions propres détenues en direct soit 13 387 titres.

A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 14 020 pour un prix de revient de 58 068 €.

En date du 08/06/2012, un contrat de rachat d'actions a également été conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont. Pour financer ce programme de rachat d'actions, VDI GROUP a fait apport sur 2012 de la somme de 155 000 €.

A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions détenues au travers de ce contrat s'élève à 31 409 pour un prix de revient de 121 974 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur ces 2 contrats représentent 161 926 actions à l'achat et 137 434 actions à la vente.

Immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation	Acquisitions, créations, apports et virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	8 514 676		72 471
Installations techniques, matériel et outillage ind.	256 055		39 995
Autres immobilisations corporelles			
installations générales, agencements	1 080 477		53 799
matériel de transport	7 426		
matériel de bureau et informatique, mobilier	687 602		20 571
Immobilisations corporelles en cours	3 358		3 321
Total des immobilisations corporelles	2 034 920		117 688
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 662 222		
Autres titres immobilisés	170		
Prêts et autres immobilisations financières	164 257		14 837
Total des immobilisations financières	5 826 650		14 837
Total général	16 376 246		204 996

	Diminutions		Valeur fin d'exercice	Réévaluation légale
	Par virement	Par cessions		
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		145 949	8 441 197	
Installations techniques, matériel et outillage ind.			296 051	
Installations générales, agencements		32 257	1 102 019	
Matériel de transport			7 426	
Matériel de bureau et informatique		28 319	679 854	
Immobilisations corporelles en cours		3 358	3 321	
Total des immobilisations corporelles		63 935	2 088 672	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			5 662 222	
Autres titres immobilisés		170		
Prêts et autres immobilisations financières		10 976	168 117	
Total des immobilisations financières		11 146	5 830 340	
Total général		221 032	16 360 210	

Amortissements

Immobilisations amortissables	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	488 819	84 120	145 949	426 990
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	187 682	24 660		212 342
Installations générales, agencements	554 303	82 262	32 257	604 308
Matériel de transport	7 426			7 426
Matériel de bureau, informatique et mobilier	496 639	63 935	28 319	532 254
Emballages récupérables et divers				
Total	1 246 051	170 857	60 577	1 356 331
Total général	1 734 870	254 978	206 527	1 783 321

Provisions

Nature des provisions	Montant	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	au début de l'exercice			
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	224 968	2 714	176 403	51 280
TOTAL I	224 968	2 714	176 403	51 280
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	2 937	12 654	2 938	12 654
Autres provisions pour risques et charges	53 779	54 430	53 779	54 430
TOTAL II	56 716	67 085	56 717	67 085
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
-titres de participations	2 288 009	30 000	529 000	1 789 009
-autres immobilisations financières	26 095			26 095
Sur stocks en cours	151 587	64 164	72 232	143 519
Sur comptes clients	553 994	180 833	199 455	535 372
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	3 019 686	274 997	800 687	2 493 996
Total général (I+II+III)	3 301 372	344 796	1 033 807	2 612 361
Dont dotations et reprises				
	d'exploitation	244 997	271 687	
	financières	42 654	531 937	
	exceptionnelles	57 144	230 182	

Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au +	A plus de 1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	26 095		26 095
Prêts			
Autres immobilisations financières	168 117		168 117
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	710 454	710 454	
Autres créances clients	6 669 477	6 669 477	
Personnel et comptes rattachés	16 639	16 639	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	523	523	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	432 597	432 597	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 654	3 654	
Divers	7 830	7 830	
Groupe et associés	1 614 577	1 614 577	
Débiteurs divers	372 043	372 043	
Charges constatées d'avance	70 600	70 600	
Total des créances	10 092 610	9 898 397	194 213
Montant des prêts accordés au cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au +	A plus de 1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an max. à l'origine	4 482 411	4 482 411		
- à plus de 1 an à l'origine	1 378 855	708 351	670 504	
Emprunts et dettes financières divers	153 606	55 299	98 307	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 510 406	5 510 406		
Personnel et comptes rattachés	1 321 143	1 321 143		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	914 121	914 121		
Impôts sur les bénéfices	194 484	194 484		
Taxe sur la valeur ajoutée	197 623	197 623		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	346 813	346 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 129 592	1 129 592		
Autres dettes	633 191	633 191		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	123 406	123 406		
Total des dettes	16 385 655	15 616 843	768 811	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	740 346			

Entreprises liées et participations: éléments relevant de plusieurs postes du bilan

POSTE DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Lien participation
Participations	3 348 118	
Créances clients et comptes rattachés	664 518	
Autres créances	1 614 577	
Emprunts et dettes financières divers	1 079 753	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 950	
Autres dettes		
Produits de participation	921 015	
Autres produits financiers	76 580	
Charges financières	23 812	
Total	8 322 223	

Fonds commercial

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	519 757			519 757
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	647 441			647 441
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 766 573			2 766 573
Autres: droits d'entrée	100 000			100 000
Fonds résultant d'affectation technique sur TUP	3 756 243			3 756 243
TOTAL	7 790 014			7 790 014

Produits à recevoir

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	241 264
Autres créances	308 636
Disponibilités	
TOTAL	549 900

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45 603
Emprunts et dettes financières divers	22 336
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 524 956
Dettes fiscales et sociales	1 400 931
Autres dettes	613 059
TOTAL DES CHARGES A PAYER	3 606 885

Charges et produits constatés d'avance

Nature	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'exploitation	70 600	125 035
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	70 600	125 035
Produits d'exploitation	123 406	186 871
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	123 406	186 871

Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition par nature	Montant	
	31/12/2012	31/12/2011
Prestations de services	1 459 548	1 235 031
Ventes de marchandises	45 330 051	43 988 031
Produits des activités annexes	1 093 091	931 686
Total	47 882 690	46 154 748

Répartition par marché géographique	Montant	
	31/12/2012	31/12/2011
Ventes en France		
Prestations de services	19 500	19 500
Marchandises & activités annexes	36 583 517	37 120 236
Ventes à l'étranger		
Prestations de services	1 440 048	1 215 531
Marchandises & activités annexes	9 839 625	7 799 481
Total	47 882 690	46 154 748

Composition du capital social

	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 875 000			0.61
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissement				

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat global	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel	Participation
Résultat comptable avant IS	3 658 677	3 736 216	206 378	(283 918)
Réintégrations				
Dons mécénat	44 085		44 085	
Amortissements excédentaires	42 845	42 845		
TVTS	22 651	22 651		
Provision pour risque financier	12 655	12 655		
C3S	76 263	76 263		
Amendes	4 380	4 380		
Participation des salariés 2012	283 918			283 918
Ecart de conversion actif 2011	2 938	2 938		
Ecart de conversion passif 2012	9 347	9 347		
Résultat déficitaires filiales étrangères	483 759	483 759		
Résultat Polynésie Française	23 460	23 460		
Total réintégrations	1 006 301	678 298	44 085	283 918
Déductions				
Reprise prov. pour risques financiers	2 938	2 938		
C3S	73 236	73 236		
Dividendes	867 323	867 323		
Reprise provision pour risques et charges	529 000	529 000		
Ecart de conversion actif 2012	12 655	12 655		
Participation des salariés 2011	191 629			191 629
Reprise amortissements dérogatoires	176 403		176 403	
Total déductions	1 853 184	1 485 152	176 403	191 629
Résultat fiscal	2 811 794	2 929 362	74 060	(191 629)
Impôt (33,33%)	937 265	976 454	24 687	(63 876)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Montant
Accroissement	
Résultats déficitaires de filiales européennes	600 000
Accroissement de la dette future d'impôt	200 000
Allègement	
C3S	76 263
Provision pour risques financiers	12 655
Ecart de conversion actif	2 938
Participation des salariés 2012	283 918
Ecart de conversion passif	9 347
Total	385 121
Allègement de la dette future d'impôt	128 374

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions :	
Engagement retraite	325 844
Engagements « droit individuel à la formation »	89 734
Autres engagements donnés :	
TOTAL	415 578

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerce de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 4%
- Taux de rotation du personnel:
 - 18 à 30 ans: 12,0%
 - 31 à 40 ans: 5,0%
 - 41 à 50 ans: 1,0%
 - 51 à 67 ans: 1,0%
- Age conventionnel de départ: 67 ans
- Droits acquis: cadres= 6 mois – non cadres = 3 mois
- Taux d'augmentation des salaires: 2%

Le montant des engagements « droit individuel à la formation » a été valorisé pour chaque salarié sur la base d'une allocation égale à 50% de la rémunération horaire nette de l'intéressé en tenant compte de ses droits acquis.

Effectif moyen

Nature	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Cadres	46	43			46	43
Agents de maîtrise	27	28			27	28
Employés et techniciens	167	176			167	176
Ouvriers						
TOTAL	240	247			240	247

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction	381 962
Des organes de surveillance	
TOTAL	381 962

Rémunération au titre d'un mandat social

- David BUFFELARD

154 682

Rémunération au titre d'un contrat de travail :

- Thierry BOUVAT

142 906

- Gérard THOUVENIN

84 374

Projet d'affectation du résultat

	31/12/2012
Bénéfice net	2 739 897
Report à nouveau antérieur	(611 712)
Prélèvement sur réserves	
Total à répartir	2 128 185
Répartition	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	1 560 000
Report à nouveau	568 185
TOTAL	2 128 185

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nature	Dettes garanties	Montants des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	579 329	579 329
Emprunts & dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Autres garanties données		
TOTAL	579 329	579 329

DETAIL DES DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Engagements en faveur de la SOCIETE GENERALE

En garantie de l'emprunt de 214 286 € (montant d'origine : 1 500 000 €)

- Nantissement en 1^{er} rang des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE

Engagements en faveur de la BANQUE RHONE ALPES

En garantie de l'emprunt de 7 321 € (montant d'origine : 98 000 €)

- Nantissement en 1^{er} rang du fonds de commerce situé à Champagne au Mont d'Or

En garantie de l'emprunt de 31 271 € (montant d'origine : 140 000 €)

- Nantissement en 1^{er} rang du fonds de commerce situé à Boulogne Billancourt

En garantie de l'emprunt de 44 799 € (montant d'origine : 200 000 €)

- Nantissement en 1^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 17

En garantie de l'emprunt de 67 366 € (montant d'origine : 200 471 €)

- Nantissement en 1^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 01

Engagements en faveur de la BNP-PARIBAS

En garantie de l'emprunt de 214 286 € (montant d'origine : 1 500 000 €)

- Nantissement en 1^{er} rang des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE

Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes reçus par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES										
ALL BATTERIES UK	122 534	470 569	100	3 019 189	3 019 189			9 864 568	844 779	866 015
VDI BELGIUM	18 600	(154 233)	100	12 400	12 400	202 380		783 567	7 950	
VDI CHINA	978	157 948	100	2 052	2 052			176 421	64 343	
VDI TUNISIE	4 884	98 632	100	5 500	5 500			391 817	183 209	
VDI ESPANA	3 010	(453 658)	100	3 010	3 010	902 313		1 387 912	(229 726)	
VDI DEUTSCHLAND	25 000	(367 916)	100	25 000	25 000	483 688		263 847	(190 323)	
DOM HYGIENE INDUSTRIE	80 000	401 828	100	2 492 801	739 801			2 273 253	30 338	55 000
POWER TRADE FRANCE	7 500	93 037	100	7 500	7 500			545 511	77 580	
VDI TUNISIE HSD	2 442		100	2 667	2 667	2 181		6 073	1 796	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **VDI GROUP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note C du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les principes comptables applicables aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et à vérifier, le cas échéant, le calcul des provisions pour dépréciation.

La note D du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Le paragraphe « Fonds commercial » de l'annexe présente les éléments constitutifs de ce poste dont notamment les malis techniques liés à des opérations de restructurations internes. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation des montants et l'absence de dépréciations de ces derniers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

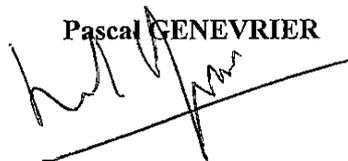
Fait à Tassin la Demi-Lune et à Montbrison, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

GVGM AUDIT
Olivier ARTHAUD



Pascal GENEVRIER



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bail commercial

Personne concernée : Mr Christian DUTEL, administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature et objet : Un bail commercial liant la Société VDI GROUP à la SCI CORBAS 2 a été soumis à autorisation du Conseil de Surveillance du 30 septembre 2008 dans les conditions de l'article L.225-88 du Code de commerce. Ce bail a été conclu le 2 juillet 2001 et modifié par plusieurs avenants depuis. Il porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5 370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12 962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis.

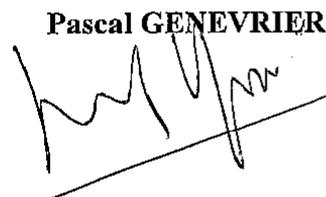
Le loyer annuel H.T comptabilisé au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à la somme de 330 375 €.

Fait à Tassin la Demi-Lune et à Montbrison, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

GVGM AUDIT


Olivier ARTHAUD

Pascal GENEVRIER


VDI Group
Société anonyme au capital de 2.973.750 €
Siège social : 11 C, rue des Aulnes, 69570 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2013

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat
- vous demandez de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la société d'une partie de ses titres.
- ainsi que vous présentez une résolution non liée à la gestion quotidienne de la Société et relevant de la compétence extraordinaire de l'Assemblée qui fera l'objet d'un rapport complémentaire.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis.

En outre nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code, intégrant en sus l'ensemble des autorisations accordés concernant le capital social de la Société ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHÉ

VDI Group est spécialisée dans la distribution de produits consommables à destination des professionnels et des particuliers.

Les activités du Groupe s'organisent en deux pôles d'activités :

- L'Activité Battery, concernant la conception et la distribution de produits d'énergie embarquée: piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs,
- L'Activité Health & Safety, concernant la distribution d'articles liés à la santé, l'hygiène, la sécurité et la protection de l'homme au travail.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par correspondance et sur Internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice 2012 le chiffre d'affaires a progressé et l'activité ressort bénéficiaire.

Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice, les facturations consolidées s'inscrivent à 54,88 M€ en augmentation de 2,7% et permettent à VDI Group d'atteindre une rentabilité nette avant amortissement des écarts d'acquisition en ligne avec celle de l'exercice précédent nonobstant la réorganisation de la division Health & Safety.

Cette progression des performances s'est accompagnée d'une poursuite de la politique de désendettement.

Par pôle d'activité, les facturations 2012 se répartissent comme suit :

- Le CA de la division Battery continue à progresser s'élevant à 38,62 M€ (vs. 36,09 M€ en 2011) en croissance de 7,0%. A taux de change constant, la croissance de cette division sur l'ensemble de l'exercice s'établit à 6%.
- Le CA de la division Health & Safety s'inscrit en retrait à 16,25 M€ (vs. 17,32 M€ en 2011). Ce repli résulte essentiellement de la baisse de l'effectif commercial pour se recentrer sur les équipes les plus rentables et sur le changement de méthode de vente générant moins de commandes facturées d'avance.

Le CA consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises pour 53 893 592 € (98,2%) contre 52 520 665 € (98,3%) au titre de l'exercice précédent et de services pour 981 782 € (1,8%) contre 889 380 € (1,7%) au titre de l'exercice précédent.

	31/12/2012		31/12/2011	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	53 893 592	98,2%	52 520 665	98,3%
Services	981 782	1,8%	889 380	1,2%
Chiffre d'affaires total	54 875 374	100,0%	53 410 045	100,0%

- La répartition du CA consolidé France/Export est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	36 874 306	67,2%	37 148 534	69,6%
Hors France & export	18 001 068	32,8%	16 261 511	30,4%
Chiffre d'affaires total	54 875 374	100,0%	53 410 045	100,0%

LES FAITS OPERATIONNELS MARQUANTS

L'année 2012 a été marquée par :

- L'ouverture de neuf nouveaux magasins en franchise sous l'enseigne 1001 Piles Batteries; Dijon, Perpignan, Aurillac et Tours en France ainsi qu'à Madrid, Bilbao, Burgos et Alcorcon en Espagne et Lomé au Togo.
- L'augmentation régulière de l'activité réalisée au travers des différents sites marchand.
- La montée en puissance des filiales étrangères.

2) Activité de la société mère VDI Group S.A.

La société VDI Group S.A. exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de holding animatrice (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie, tête de l'intégration fiscale).

En 2012, VDI Group S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 47 882 690 € contre un CA de 46 154 748 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2012 un profit de 2 739 897 € contre un profit de 2 028 733 € au titre de l'exercice précédent.

3) Activités et résultats des filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des filiales.

➤ All Batteries UK Limited (société de droit anglais)

En 2012, All Batteries UK Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 9 864 568 € contre un CA de 9 287 048 € en 2011.

Elle a réalisé un résultat net en très forte progression s'élevant à 844 779 € contre 714 242 € au cours de l'exercice précédent.

All Batteries UK est filiale de VDI Group depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste dans l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée sur le lithium ion.

➤ Power Trade SARL, filiale de All Batteries UK Limited

All batteries UK Limited détient 100% des titres de PowerTrade SARL (société de droit tunisien).

Cette société réalisait des prestations de saisie de commande et de centre d'appel au profit du Groupe. Elle n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de l'exercice 2011 ni au cours de l'exercice 2012.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2012, et elle a réalisé un résultat net déficitaire de 427 € au titre de l'exercice 2012.

➤ Dom Hygiène Industrie S.A.S.

La société Dom Hygiène Industrie est entrée dans le Groupe le 15 mai 2006.

Cette société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 2 273 253 € contre un chiffre d'affaires de 2 205 196 € pour l'exercice 2011.

Le résultat net 2012 s'est élevé à 30 338 € contre un résultat net de 58 182 € au titre de l'exercice 2011.

Cette société commercialise des produits principalement à base d'ouate de cellulose, pour une clientèle sise principalement sur l'île de La Réunion.

➤ VDI Belgium S.P.R.L.

Cette société est entrée dans le Groupe en 2007. Elle assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire belge.

Cette société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 783 567 € contre un chiffre d'affaires de 811 633 € au titre de l'exercice 2011.

Le résultat net 2012 a généré un bénéfice de 7 950 € contre une perte de (133 492) € au titre de l'exercice 2011.

➤ **VDI China Ltd**

La société VDI China LTD a été immatriculée le 8 mars 2006.

Au cours de l'exercice 2012 son chiffre d'affaires s'est élevé à 176 235 € contre 179 142 € au cours de l'exercice précédent et son résultat 2012 s'est élevé à 64 343€ contre 91 139 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

➤ **Power Trade France S.A.R.L.**

Cette société est entrée dans le Groupe en 2007. Elle a pour objet de fournir des forces de vente suppléatives aux différentes filiales du Groupe.

Cette société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 545 511 € contre un chiffre d'affaires de 863 736 € au titre de l'exercice 2011.

Le résultat net 2012 ressort en profit à 77 582 € contre un profit de 28 674 € au titre de l'exercice 2011.

➤ **VDI DEUTSCHLAND**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 263 846 € contre 126 504 € au titre de l'exercice 2011 et a dégagé une perte de (190 323) € au titre de l'exercice 2012 contre une perte de (184 060) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI ESPANA**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires en forte progression de 1 387 912 € contre 838 589 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (229 724) € au titre de l'exercice 2012 contre une perte de (237 340) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI TUNISIE**

Cette société, créée fin 2010, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles relevant du pôle d'activités Energie Autonome et vendus par les diverses entités du Groupe.

Elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 391 817 € au titre de l'exercice 2012 contre 279 463 € au titre de l'exercice 2011 et dégagé un profit de 183 209 € au titre de l'exercice 2012 contre un profit de 126 380 € au titre de l'exercice 2011.

➤ **VDI TUNISIE HSD**

Cette société, créée fin 2011, a pour vocation d'assurer le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 6 073 € au titre de l'exercice 2012 et son résultat ressort en profit de 1 796 €.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2012, la société VDI Group SA n'a pas comptabilisé spécifiquement des coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Il est précisé que la société n'étant pas légalement tenue par les normes IFRS n'a pas adopté ce référentiel.

Il n'y pas eu de changement de méthodes par rapport à l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe dont VDI Group S.A. assure la tête sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
VDI Group	Commercialisation et Distribution et prestations de services aux filiales	NA
All Batteries UK	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
Power Trade (Tunisie)	Back Office	07-06-2004
Dom Hygiène Industrie	Négoce et assemblage de produits à base d'ouate sur la Réunion	15-05-2006
VDI Belgium	Négoce de produits à base d'ouate et distribution de l'énergie portable en Belgique	10-01-2007
Power Trade France	Intégration des nouveaux collaborateurs	01-04-2007
VDI China	Sourcing	26-04-2007
VDI Deutschland	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
VDI Espana	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
VDI Tunisie	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
VDI Tunisie HSD	Sous-traitance et assemblage	15-12-2011

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de:

- la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP, non consolidée (plus d'activité depuis le 31/03/2000);
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Chiffre d'affaires net	54 875 374	53 410 045
Résultat d'exploitation	3 709 813	3 659 495
Résultat financier	(316 697)	(349 243)
Résultat courant	3 393 116	3 310 252
Résultat exceptionnel	243 774	342 787
Participation	283 918	191 629
Impôt sur bénéfices	1 252 374	1 095 017
Impôts différés	(302 693)	(52 581)
Résultat net	2 403 291)	2 418 974
Dotation aux amortissements écarts d'acquisition	(679 020)	(679 020)
Résultat net de l'exercice consolidé après amortissement des écarts d'acquisition	1 724 271	1 739 954

3. Comptes sociaux de VDI GROUP SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les chiffres suivants ont été atteints :

Comptes sociaux	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Chiffre d'affaires net	47 882 690	46 154 748
Produits d'exploitation	48 346 583	46 603 261
Charges d'exploitation	45 811 427	43 634 383
Résultat d'exploitation	2 535 156	2 968 878
Produits financiers	1 751 688	896 756
Charges financières	550 628	1 142 350
Résultat financier	1 201 060	(245 594)
Résultat courant avant impôt	3 736 216	2 723 284
Produits exceptionnels	448 170	661 648
Charges exceptionnelles	241 792	389 705
Résultat exceptionnel	206 378	271 943
Participation des salariés	283 918	191 629
Impôt sur les bénéfices	918 780	774 865
Résultat net de l'exercice	2 739 897	2 028 733

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 15 183 689 € contre 14 368 194 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la Société s'élève à 31 645 777 € contre 32 422 948 € au titre de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice	>90 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 30 et 60 jours	<30 jours	Non échues	TOTAL
2012	142 179	10 179	642 350	703 780	2 486 962	3 985 450
2011	147 561	75 226	197 670	818 338	3 405 308	4 644 103

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société aux cours des cinq derniers exercices.

4. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2012, la dette financière nette du Groupe est en forte baisse par rapport au 31 décembre 2011. En effet, elle s'établit à 3 148 906 € contre 5 017 556 € en 2011.

Au 31 décembre 2012 les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 13 384 121 € contre à 13 605 205 € au titre de l'exercice précédent, pour un ratio d'endettement en forte diminution pour s'établir à 0,24 fin 2012 contre 0,37 fin 2011.

➤ **Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés**

Les disponibilités se sont élevées à 2 886 683 € au 31/12/2012 contre 1 821 362 € au 31/12/2011. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 378 856	2 119 202
Concours bancaires courants	4 436 808	4 395 237
Intérêts courus non échus	54 968	78 128
Passif RJ		166 509
Participation des salariés + intérêts	140 602	73 090
Dépôts et cautionnement reçus	4 355	6 752
Total des emprunts et dettes financières	6 015 589	6 838 918

Ventilation par échéance

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes a moins d'un an	5 242 602	5 429 680
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	772 987	1 243 609
Emprunts et dettes à plus de 5 ans		165 629
Total des emprunts et dettes financières	6 015 589	6 838 918

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour l'exercice 2012 :

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	1 724 271	1 739 954
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	886 446	1 159 828
- Provisions IDR	25 667	34 991
- Variation des impôts différés	-302 693	-52 581
- VNC des immobilisations cédées	1 472	9 366
- Autres charges et produits	3 816	-1 054
- Retraitements différences de change	7 437	17 392
	<hr/>	<hr/>
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 346 416	2 907 896
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 458 191	-1 093 827
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 804 607	1 814 069
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-313 071	-544 104
Cessions d'immobilisations	10 929	167
Variation du périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-302 142	-543 937
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	-1 750 713	-1 409 126
Emissions d'emprunts		
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-740 346	-1 075 021
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 491 059	-2 484 147
Incidence des variations des cours de devises	11 376	14 398
Variation de trésorerie	1 022 782	-1 199 617
Trésorerie d'ouverture	-2 639 044	-1 439 427
Trésorerie de clôture	-1 616 262	-2 639 044
Variation de trésorerie nette	1 022 782	-1 199 617

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale All Batteries.

L'essentiel des ventes de VDI GROUP (environ 97% du chiffre d'affaires au 31/12/2012) est facturé en Euros, les 3% restant étant facturés en USD.

Les ventes d'ALL BATTERIES UK ont été réalisées pour 93% en livres sterling et 7% en USD. Les achats de cette filiale sont effectués respectivement pour 51% en livres sterling, 39% en Euros et 10% en USD.

En matière de couverture de change, aucune ligne n'a été mise en place au cours de l'exercice 2012 et aucune n'a été conclue à ce jour.

Risques de taux :

A ce jour la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients le Groupe n'a pas recours à une assurance crédit, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisées et difficultés rencontrées

De nouveaux magasins franchisés à l'enseigne 1001 PILES BATTERIES ont été ouverts au cours de l'exercice, 4 en France, 4 en Espagne et 1 au Togo.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

V- PERSPECTIVES POUR 2013

Durant l'exercice 2013, le Groupe devrait bénéficier de la stabilisation organisationnelle et du redémarrage de la croissance de la division Health & Safety ainsi que la poursuite de la dynamique de développement de la division Battery.

De plus, avec 63 magasins en propre et en franchise et des sites marchands totalement opérationnels, la division Battery disposera d'un potentiel de croissance important en Europe avec un modèle (BtoB, web, réseau de magasins) qui fait déjà parfaitement ses preuves en France, Espagne, Allemagne et Grande Bretagne.

Ces éléments devraient permettre au Groupe de maintenir son cap qui vise à poursuivre un rythme de croissance de l'activité de 3 à 5% par an et à atteindre une rentabilité de 6% en 2014.

Par ailleurs le Groupe restera comme à l'habitude attentif aux projets de croissance externe afin de compléter son offre ou d'accélérer son déploiement.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE VDI GROUP S.A. ET PROPOSITION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit un profit de 2 739 896,83 euros, de la manière suivante:

- A hauteur de 1 179 896,83 euros au poste « Report à Nouveau » ouvert au passif du bilan de la Société.
- Le solde soit la somme de 1 560 000 euros à titre de dividendes, soit un dividende unitaire de 0,32 € par action,

Nous vous proposons également de décider que, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce, le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende soit affecté au compte « Report à nouveau ».

Les dividendes seraient mis en paiement le 28 juin 2013.

Lorsque les bénéficiaires de ces dividendes seront des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts la totalité des sommes distribuées et payées en 2013 sera :

— éligible à l'imposition sur le revenu au barème progressif après réfaction de 40% prévue au 2° de l'article 158-3 du code général des impôts,

— soumise obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (taux marginal de 45%, plus le cas échéant, contribution de 4% sur les hauts revenus) et à ce titre, assujettie à un prélèvement obligatoire opéré à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu au taux de 21% [les contribuables dont le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2012 est inférieur à 50 000 € (pour les personnes seules) et inférieur à 75 000 € (pour celles soumises à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement; cette demande est à formuler, avant le 31 mars 2013, par la production d'une attestation sur l'honneur auprès de la banque où sont conservés les titres, indiquant que le revenu fiscal de référence est inférieur aux montants précités],

— assujettie aux prélèvements sociaux et contributions additionnelles au taux de 15,5% (dont 5,1% déductibles) prélevés à la source par la Société.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 119 bis du Code général des impôts, le dividende distribué à des actionnaires fiscalement non domiciliés en France est soumis à une retenue à la source à un taux déterminé selon le pays de domiciliation fiscale de l'actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes:

	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2011
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,14 €	0,29 €	0,36 €
Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article L 158-3-2 du CGI	682 500 €	1 413 750 €	1 755 000 €

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE VDI GROUP

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 42 845 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 14 280 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE VDI GROUP

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

IX - SOCIETES CONTROLEES AU 31/12/2012 PAR VDI GROUP

Directement :

- Allbatteries UK Limited (pourcentage de détention 100%),
- Dom Hygiène Industrie SAS (pourcentage de détention 100%),
- Power Trade France SARL (pourcentage de détention 100%),
- VDI Belgium SPRL (pourcentage de détention 100%),
- VDI China Ltd (pourcentage de détention 100%),
- VDI Deutschland (pourcentage de détention 100%),
- VDI Espana (pourcentage de détention 100%),
- VDI Tunisie (pourcentage de détention 100%),
- VDI Tunisie HSD (pourcentage de détention 100%).

Indirectement (par All Batteries UK Limited) :

La société PowerTrade SARL (pourcentage de détention 100%).

Nb : par ailleurs votre société détient 50% de la société de droit espagnol 1000 Y UNA PILAS, n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000 et n'étant pas consolidée, de même que la participation minoritaire de 3% dans SPTL.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2012, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Ainsi, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

De plus, au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

De même, il n'a pas été décidé d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 1^{er} juin 2011 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Une nouvelle résolution vous est proposée dans le cadre de l'assemblée générale mixte dont le détail et le motif sont développés dans le rapport complémentaire sur les résolutions à caractère extraordinaire, étant précisé que votre conseil n'est pas favorable à son adoption.

XI – INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'ADMINISTRATION ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société VDI Group SA a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration au lieu de celle avec Directoire et Conseil de Surveillance, conformément aux décisions de l'assemblée générale mixte tenue à la même date.

Depuis cette date, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Mme Hélène BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Damien BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- M. Christian DUTEL, Administrateur ;
- M. Gérard THOUVENIN, Administrateur ;
- M. Roland TCHENIO, Administrateur.

Les administrateurs ont tous été nommés par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2009 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 mai 2009, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de VDI Group S.A. ;
- Président de DOM HYGIENE INDUSTRIE SAS ;
- Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Administrateur de l'Association LYON POLE BOURSE ;
- Administrateur de l'Association LE PRISME ;
- Gérant de POWER TRADE France SARL ;
- Gérant de POWER TRADE SARL ;
- Gérant (Sole Director) de VDI CHINA LTD ;
- Gérant de VDI DEUTSCHLAND.

Monsieur Damien BUFFELARD :

- Administrateur de la société VDI Group S.A. ;
- Administrateur et Dirigeant d'ALL BATTERIES UK Limited.

Madame Hélène BUFFELARD:

- Administrateur de la société VDI Group S.A.

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de VDI Group S.A. ;
- Salarié de VDI Group en qualité de Directeur de la Division Battery ;
- Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited;
- Administrateur de VDI ESPANA ;
- Gérant de VDI Tunisie SARL ;
- Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL.

Monsieur Christian DUTEL :

- Administrateur de la société VDI Group S.A. ;
- PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;
- Président de la société BDR S.A.S. ;
- Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Gérant de VDI BELGIUM SPRL ;
- Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;
- Gérant de SCI DECINES 1 ;
- Gérant de SCI CORBAS 2 ;
- Cogérant de SCI MSCO ;
- Cogérant de SCI FENELON ;
- Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;
- Gérant de SCI VINGT SEPT.

Monsieur Gérard THOUVENIN :

- Administrateur de VDI Group S.A. ;
- Salarié de VDI Group en qualité de Directeur Financier ;
- Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited.

Monsieur Roland TCHENIO :

- Administrateur de la société VDI Group S.A ;
- PDG de TOUPARGEL GROUPE SA ;
- Président de TOUPARGEL SAS ;
- Président de PLACE DU MARCHE SAS ;
- Président de SPSM SAS ;
- Administrateur de ALTAMIR AMBOISE GERANCE SA ;
- Administrateur de APAX PARTNERS SA ;
- Administrateur d'ASVEL BASKET ;
- Administrateur de LYON PLACE FINANCIERE ET TERTIAIRE ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Gérant de Société Civile TT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SARL MAURYLAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes.

XII – REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE VDI GROUP SA

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2012, la somme de 158 607 € (154 682 € au titre son mandat sur VDI GROUP et 3 925 € au titre de ses fonctions de direction de VDI China).

M. Christian DUTEL, Administrateur, a perçu dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel avec la société Power Trade France, un traitement brut et des avantages en nature (véhicule de fonction, assurance) pour un montant total de 12 276 €.

Au titre de l'exercice 2012, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, n'a pas été rémunéré au titre de son mandat social mais a perçu un traitement brut de 142 906 € au titre de son contrat de travail.

Au titre de l'exercice 2012, M. Damien BUFFELARD, Administrateur, n'a pas été rémunéré au titre de son mandat social mais a perçu un traitement pour un montant total de 107 228 € au titre de ses fonctions de Direction de All Batteries UK Limited.

Au titre de l'exercice 2012, M. Gérard THOUVENIN, Administrateur, n'a pas été rémunéré au titre de son mandat social mais a perçu un traitement brut de 84 374 € au titre de son contrat de travail.

Les traitements ci-dessus ont été versés par VDI Group S.A. à l'exception de la rémunération de M. Damien BUFFELARD qui a été supportée par All Batteries UK Limited, de la rémunération de M. Christian DUTEL qui a été supportée par POWER TRADE France et de la rémunération de M. David BUFFELARD, à hauteur de 3 925 €, supportée par VDI China.

Il n'a pas été attribué de jetons de présence.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Au titre de l'exercice 2012 les opérations suivantes ont été réalisées et déclaré.

Monsieur David BUFFELARD a effectué 2 opérations :

- le 02/08/2012 : achat de 200 actions au cours de 3,67 €
 - le 03/08/2012 : achat de 1 500 actions au cours de 3,67 €
- soit un montant total de 6 239,00 €.

XIII – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

XIV - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

XV – COMMISSARIAT AUX COMPTES DE VDI GROUP S.A.

Commissaires aux comptes titulaires : - le Cabinet GVGM Audit,
 - Monsieur Pascal GENEVRIER.

Commissaires aux comptes suppléants : - Monsieur Olivier ROMEUF,
 - Cabinet NOVANCES – DECHANT et ASSOCIES.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il vous est proposé de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société GVGM Audit et de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, la société DELOITTE et ASSOCIES.

Il vous est également proposé de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes suppléants Monsieur Pascal GENEVRIER et la société BEAS.

Leurs mandats d'une durée de 6 ans viendraient à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les honoraires des Commissaires aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

XVI – L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité du Groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison).

Les activités françaises de la division Battery sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination (à cet égard, la Société VDI Group avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un partenaire spécialisé dans ce domaine (société RECUPYL).

VDI Group est engagé contractuellement avec les éco organismes suivants:

- BEBAT depuis 2006 (Belgique)
- COREPILE depuis 2009 (La Réunion)
- VALPAK depuis 2009 (Angleterre)
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne)
- SCRELEC depuis 2012 (France)

XVII – EFFECTIF

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, la répartition du personnel inscrit était la suivante :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
VDI Group S.A.	240	247
Total Effectif du Groupe	347	347

XVIII – CAPITAL SOCIAL

Il est rappelé que la Société VDI Group S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société VDI Group S.A. L'introduction des actions de la société VDI GROUP sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres de VDI Group ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant au 31 décembre 2012 une fraction supérieure ou égale à 2% du capital social ou des droits de vote de la société ou détenu par les dirigeants, ainsi que l'évolution du capital au cours de l'exercice.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- . Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4 875 000
- . Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : 0
- . Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4 875 000

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012 (article L 233-13 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 4 875 000 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
BDR *	3 617 492	74,20%	7 234 984	85,19%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	1	0,00%	2	0,00%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%

Gérard THOUVENIN	1	0,00%	2	0,00%
Hélène BUFFELARD	2	0,00%	4	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	2	0,00%
Divers	15 397	0,32%	15 422	0,18%
Total Actions au nominatif	3 632 897	74,52%	7 250 422	85,37%
Total Actions au porteur	1 196 674	24,55%	1 196 674	14,10%
Actions auto-détenues	45 429	0,93%	45 429	0,53%
TOTAL GENERAL	4 875 000	100,00%	8 492 525	100,00%

* Composition du capital de BDR :

- 49% du capital est détenu par la société HELER **,
- 45% du capital est détenu par la société DUPARFI **,
- 4% du capital est détenu par Thierry BOUVAT,
- 2% du capital est détenu par Gérard THOUVENIN.

** HELER – DUPARFI: Holdings des familles BUFFELARD et DUTEL.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la société BDR.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes. Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2012 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

En application des dispositifs statutaires ou législatifs, le 26/08/2010, la société NEXSTAGE avait informé la société VDI GROUP du franchissement du seuil de 5% de détention du capital de la Société.

Nous n'avons pas été avisé de franchissement de seuils au cours de l'exercice 2012.

XIX – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Actions auto-détenues

Un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont a été conclu. Pour permettre de réaliser les interventions prévues par ce contrat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 50 000 € et de l'intégralité des actions propres détenues en direct soit 13 387 titres. A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 14 020 pour un prix de revient de 58 068 €. Au cours de l'exercice 2012, les transactions effectuées au titre du contrat de liquidité font ressortir une diminution de 6 917 du nombre d'actions auto détenues. La valeur moyenne d'acquisition de chaque action auto détenue ressort à 4,14 € pour une valeur nominale unitaire de 0,61 €. Elles sont toutes affectées à l'objectif d'assurer la liquidité des titres.

En date du 08 juin 2012, un contrat de rachat d'actions a également été conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont. Pour financer ce programme de rachat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 155 000 €. A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 31 409 pour un prix de revient de 121 974 €.

A la date du 31/12/2012, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat de liquidité et du contrat de rachat d'actions s'élève à 45 429 actions (contre 20 937 actions au 31 décembre 2011) pour un prix de revient total de 180 042 €. Elles représentent 0,93% du capital.

Reconduction du programme de rachat d'actions

La loi n°2008-776 du 4 août 2008 a instauré un régime de rachat d'actions propres pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché "organisé" et a ainsi permis aux sociétés dont les titres sont admises aux négociations sur Alternext de NYSE Euronext Paris de mettre en place un programme de rachat de leurs propres actions. Il est rappelé que la loi Warsmann a abrogé l'article L. 225-209-1 du Code de commerce et modifié l'article L. 225-209 dudit Code de commerce en alignant les possibilités de rachat des titres des sociétés cotées sur Alternext sur celles d'Euronext.

L'assemblée générale réunie le 8 juin 2012 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 8 décembre 2013.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n'excèdent pas 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 5,60 euros hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 5,60 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 475 597,60 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012, compte tenu des 45 429 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 2 730 000 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 08 juin 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir voter en faveur des résolutions que nous vous présentons.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE VDI Group S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750
Nombre des actions ordinaires existantes	4 825 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 082 263	36 141 635	38 053 896	46 154 748	47 882 690
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 440 118	1 660 881	(294 814)	3 299 804	3 508 563
Impôts sur les bénéfices	324 673	319 786	407 951	774 865	918 780
Participation des salariés due au titre de l'exercice			64 720	191 629	283 918
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 659 289	1 144 585	(3 255 124)	2 028 733	2 739 897
Résultat distribué	195 000	682 500	1 413 750	1 755 000	
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,43	0,28	(0,16)	0,48	0,47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,34	0,23	(0,67)	0,42	0,56
Dividende attribué à chaque action	0,04	0,14	0,29	0,36	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	172	185	200	235	236
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 174 048	4 264 788	5 164 135	6 772 907	6 956 988
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 797 404	1 900 366	2 273 435	3 022 991	3 151 056

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE VDI GROUP CONSOLIDE

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 680 803	49 168 468	50 294 122	53 410 045	54 875 374
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 140 366	3 388 294	2 163 298	4 144 633	3 865 712
Impôts sur les bénéfices	602 413	997 717	529 675	1 042 436	949 681
Participation des salariés due au titre de l'exercice			64 720	191 629	283 918
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	466 274	1 448 345	394 183	1 739 954	1 724 271
Résultat distribué	195 000	382 500	1 413 750	1 755 000	
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,32	0,49	0,32	0,60	0,54
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,10	0,30	0,08	0,36	0,35
Dividende attribué à chaque action	0,04	0,14	0,29	0,36	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	292	331	341	347	347
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 408 479	8 266 037	9 185 560	9 079 635	8 941 332
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 954 830	3 003 015	3 400 811	3 509 253	3 534 475

VDI Group
Société anonyme
au capital de 2.973.750 €
Siège social : 11C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- La société GVGM Audit,
73, Rue François Mermet 69160 Tassin La Demi-Lune

- Monsieur Pascal GENEVRIER.
21, Boulevard Lachèze 42600 Montbrison

Montant H.T. en €	GVGM AUDIT		PASCAL GENEVRIER	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Audit				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	40 000 €	39 915 €	9 805 €	9 785 €
- Filiales intégrées globalement	4 900 €	4 900 €		
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur		1 500 €		
- Filiales intégrées		350 €		
Sous-total	44 900 €	46 665 €	9 805 €	7 785 €
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées:				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Sous-total				
TOTAL	44 900 €	46 665 €	9 805 €	7 785 €

VDI Group
Société anonyme au capital de 2.973.750 €
Siège social : 11C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<i>Autorisations/Délégations</i>	<i>Date Assemblée</i>	<i>Résolutions</i>	<i>Durée</i>
<i>Rachat d'actions de la Société</i>	<i>08.06.2012</i>	<i>6ème résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Autorisation pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	<i>01.06.2011</i>	<i>11ème résolution</i>	<i>26 mois</i>
<i>Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions acquises</i>	<i>08.06.2012</i>	<i>7ème résolution</i>	<i>18 mois</i>

Aucune utilisation n'a été faite au cours de l'exercice 2012 en matière d'augmentation ou de réduction du capital.

Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point 19 du rapport de gestion sur les comptes 2012.

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17MAI 2013
SUR LES 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} RESOLUTIONS**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire, extraordinaire et ordinaire afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :

- Présentation par le Conseil d'administration du rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion du Groupe, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; quitus aux mandataires sociaux de la Société ;
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes ;
- Nomination/Renouvellement des Co-commissaires aux comptes titulaires et suppléant ;
- Mise en place d'un programme de rachat d'actions ;

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un PEE ;

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :

- Pouvoirs.

Le présent rapport a pour objet de compléter le rapport de gestion du Conseil d'administration en vous exposant l'objet et les motifs des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions, soumises à votre approbation dans les conditions de quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires.

Dixième résolution - Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions

Sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la neuvième résolution relative au programme de rachat de ses actions par la Société, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre de la délégation objet de ladite septième résolution, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Dans ce cadre il vous sera demandé de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à toutes démarches, actes et formalités qu'il estimera nécessaire.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-5, L. 225-134, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, l'octroi d'une délégation de compétence au profit du Conseil d'administration, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une ou plusieurs augmentations en capital par émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourrait excéder 5,60 € par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, serait de 487 500 actions.

Cette délégation serait consentie pour une durée maximale de 26 mois et moyennant un plafond global d'augmentation de capital de 1 220 610 €.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 5,60 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 730 000 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012, compte non tenu des 45 429 actions auto-détenues par la Société à cette date.

Le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, serait au maximum de 10 millions d'euros.

Dans le cadre de cette délégation, les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec attribution d'actions gratuites au profit de tous les actionnaires, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondant seront vendus.

Par ailleurs, l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société en vertu de la présente délégation de compétence emporterait, le cas échéant, de plein droit, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Enfin, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- arrêter les prix et conditions des émissions (y compris le cas échéant les montants des primes d'émission) ;
- fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre ;
- déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- le cas échéant, suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, la cotation (sur tout marché, réglementé ou non) et au service financier des titres émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Douzième résolution - Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code du travail, l'assemblée doit statuer sous la forme extraordinaire sur un projet d'augmentation de capital en faveur des salariés dès lors que l'ordre du jour de l'assemblée générale comporte un point relatif à la délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital.

En conséquence, nous vous proposons

- 1) d'autoriser votre Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, par la création d'actions nouvelles de soixante et un centime d'euro (0,61 €) de valeur nominale chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions éventuellement fixées par le Directoire en application des dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- 2) De déléguer au Conseil d'administration pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévus par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;
 - Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Directoire

conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote par rapport à la valeur de l'action, que le Conseil d'administration pourra réduire s'il le juge opportun, respectivement de 20% et 30% selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;

- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
 - Dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
 - Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Alternext ou tout autre marché ;
- 3) De décider que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

Nous rappelons que ce projet d'augmentation de capital réservé aux salariés adhérents à un PEE vous est présenté pour se conformer à la loi, mais que votre Conseil d'administration n'y est pas favorable.

Si ces diverses propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer pour le vote des résolutions dont il vous sera donné lecture, à l'exception de la douzième résolution que nous vous proposons de rejeter.

Le Conseil d'Administration

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2013

PROJET DE RESOLUTIONS

PROJET DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par un profit de 2 739 896,83 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 42 845 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 14 280 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net consolidé part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition de 1 724 271 €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 739 896,83 € de la manière suivante :

- A hauteur de 1 179 896,83 euros au poste « Report à Nouveau » ouvert au passif du bilan de la Société,
- Le solde, soit la somme de 1 560 000 euros, à titre de dividendes, soit un dividende unitaire de 0,32 € par action,
- ✓ Le dividende sera détaché de l'action le 25 juin 2013 et mis en paiement à compter du 28 juin 2013. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.
- ✓ L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Lorsque les bénéficiaires sont des **personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France**, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts la totalité des sommes ainsi distribuées et payées en 2013 est :

- éligible à l'imposition sur le revenu au barème progressif après réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du code général des impôts,

- soumise obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu (taux marginal de 45%, plus le cas échéant, contribution de 4% sur les hauts revenus) et à ce titre, assujettie à un prélèvement obligatoire opéré à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu au taux de 21% [les contribuables dont le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2012 est inférieur à 50 000 € (pour les personnes seules) et inférieur à 75 000 € (pour celles soumises à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement ; cette demande est à formuler, avant le 31 mars 2013, par la production d'une attestation sur l'honneur auprès de la banque où sont conservés les titres, indiquant que le revenu fiscal de référence est inférieur aux montants précité)],
- assujettie aux prélèvements sociaux et contributions additionnelles au taux de 15,5% (dont 5,1% déductibles) prélevés à la source par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices :

	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2011
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,14 €	0,29 €	0,36 €
Distribution total (a)	682 500 €	1 413 750 €	1 755 000 €

(a) Montant éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées. En outre, elle prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième Résolution (Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Pascal GENEVRIER, co-commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, et en conséquence, décide de nommer, en vue de pourvoir à son remplacement, la société DELOITTE ET ASSOCIES, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 028 041, dont le siège social est sis 185 C, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine,, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution (Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de la Société Novances –Dechant et Associés, co-commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer, en vue de pourvoir à son remplacement, la société BEAS, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315 172 445, dont le siège social est sis 7-9 Villa Houssay, 92524 Neuilly Sur Seine , en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution : (Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de GVGM Audit).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat du co-commissaire aux comptes titulaire, la société GVGM Audit, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, et décide de renouveler son mandat pour

une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Huitième résolution (Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Olivier ROMEUF, co-commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer, en vue de pourvoir à son remplacement, Monsieur Pascal GENEVRIER, domicilié 21, Boulevard Lachèze, 42600 Montbrison, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Neuvième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 5,60 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 487 500 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 5,60 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 730 000 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012, compte non tenu des 45 429 actions auto-détenues par la Société à cette date.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles

opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2012 dans sa sixième résolution.

PROJET DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

— autorise le Conseil d'administration, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de dix-huit mois ;

— autorise le Conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur des actions annulées et leur valeur sur tous postes de primes et réserves disponibles ;

— délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;

— fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation;

— donne au Conseil d'administration avec faculté de délégation tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2012 dans sa septième résolution.

Onzième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les sociétés commerciales, et notamment celles des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-5, L. 225-134, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce,

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, sa compétence pour décider l'émission, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ;

2. décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence ;

3. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder un plafond nominal de 1 220 610 euros, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ;

4. décide que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation de compétence sera au maximum de 10 millions d'euros ou la contrevaletur de ce montant en cas d'émission, en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;

5. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix ;

7. décide que toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une attribution gratuite au profit de tous les actionnaires ayant cette qualité à la date de l'attribution gratuite et que dans cette hypothèse, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondant seront vendus ;

8. fixe à une durée maximale de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

9. prend acte en tant que de besoin que l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société en vertu de la présente délégation de compétence emporte de plein droit, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

10. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des dites valeurs mobilières ;

11. décide en outre que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aura tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- arrêter les prix et conditions des émissions (y compris le cas échéant les montants des primes d'émission) ;
- fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre ;
- déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- le cas échéant, suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;

- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, la cotation (sur tout marché, réglementé ou non) et au service financier des titres émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

12. prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante selon les modalités prévues par la loi et les règlements applicables.

13. décide que l'adoption de cette résolution rendra caduque toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution (Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un PEE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaire aux Comptes, et conformément aux articles L. 225-129 et suivants, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) -Décide de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, par la création d'action nouvelles de soixante et un centimes d'euro (0,61 €) de valeur nominale, chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la Société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- 2) Délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévus par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser dans un délai maximum de vingt six mois à compter de la présente décision, l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;
 - Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote par rapport à la valeur de l'action, que le Conseil d'administration pourra réduire s'il le juge opportun, respectivement de 20% et 30% selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;

- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
 - Dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
 - Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Alternext ou tout autre marché ;
- 3) Décide que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

PROJET DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Treizième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Sous réserve de votre adoption de la neuvième résolution relative au programme de rachat d'actions, votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 18 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

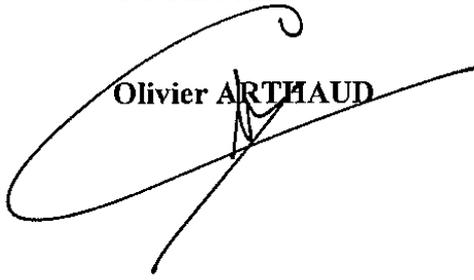
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération de rachat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Tassin la Demi-Lune et à Montbrison, le 19 avril 2013

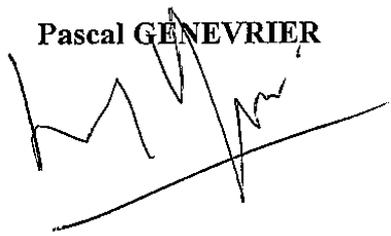
Les Commissaires aux comptes

GVGM AUDIT

Olivier ARTHAUD



Pascal GENEVRIER



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1 220 610 euros.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créances, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, susceptibles d'être émis ne pourra excéder 10 millions d'euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée maximale de 26 mois, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce.

Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

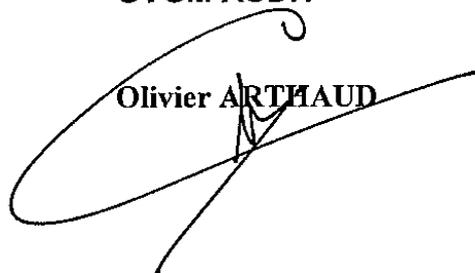
Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

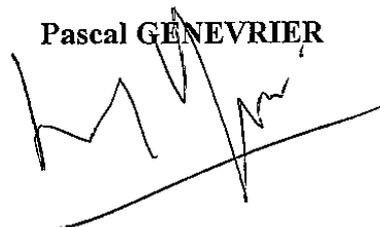
Fait à Tassin la Demi-Lune et à Montbrison, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

GVGM AUDIT


Olivier ARTHAUD

Pascal GENEVRIER



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Ce projet réside en une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, réservée aux salariés de votre société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-14 du code de commerce.

Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

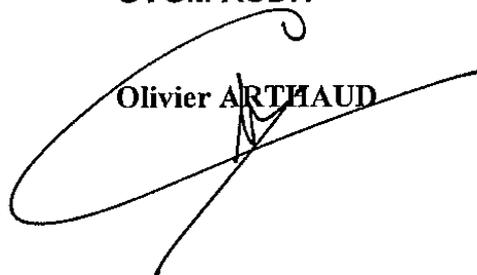
Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

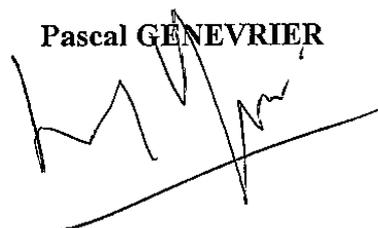
Fait à Tassin la Demi-Lune et à Montbrison, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

GVGM AUDIT


Olivier ARTHAUD

Pascal GENEVRIER



Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du rapport.

Fait à Champagne au Mont d'Or, le 19 avril 2013

David BUFFELARD
Président Directeur Général



INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président Directeur Général
Monsieur Gérard THOUVENIN, Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@vdi-group.com

Site internet : www.vdi-group.com

VDI Group est coté sur Alternext by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865